

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le quatorze Janvier à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire - Catherine BARTHELET,

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : Madame Christiane GRIFFAUT (Procuration à Madame Catherine BARTHELET), Monsieur Claude OYTANA (Procuration à Monsieur Daniel VARCHON), et Monsieur Laurent DEVILLER (procuration à Monsieur Daniel COIFFIER).

Etait absent non excusé : Monsieur Ouueb DJELKHIR.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Marie-Christine THEVENOT.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

1 - Assurance – Remboursement – Sinistre à la Vierge

Suite au sinistre survenu le 12 mars 2012 au site de la VIERGE et suite aux réparations réalisées, GROUPAMA a adressé à la commune un chèque d'une valeur de 387 € 87.

Facture de reprise de clôture bois	1 526 € 28
Franchise	1 138 € 41
Remboursement assurance	387 € 87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque de GROUPAMA.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

2 - Assurance – Remboursement – Sinistre « maison CHAUDEY » / salle Saint Martin

Suite au sinistre survenu le 23 avril 2012 à « l'ancienne maison CHAUDEY » et suite aux interventions réalisées pour une mise en sécurité et la réfection de la façade de la Salle Saint-Martin, GROUPAMA a adressé à la commune un chèque d'une valeur de 82 € 29.

Factures	345 € 00
Franchise	262 € 71
Remboursement assurance	82 € 29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque de GROUPAMA.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

3 - Chantiers départementaux - convention

Madame Le Maire propose de renouveler la convention signée avec les chantiers départementaux pour l'emploi et l'insertion (CDEI) pour divers travaux sur le patrimoine mineur bâti et les espaces verts de la commune, pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention pour l'année 2013.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

4 - Finances – Décision Modificative n° 2 – Budget communal 2012

Le budget communal 2012 présente une insuffisance de crédit de 2 026 € au chapitre 011 – charges à caractère général – cela ne permet pas de régler certaines factures de fin d'année.

Cette insuffisance budgétaire s'explique principalement par le fait que les dépenses réglées pour la démolition de la « maison CHAUDEY », suite au sinistre survenu le 23 avril 2012 ont été réglées par le biais de l'article 61522 du chapitre 011.

Il convient donc d'alimenter ce chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :

- 022 – 022 Dépenses imprévues de fonctionnement - 2 026 €
- 011 – 61522 Entretien de bâtiments + 2 026 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

5 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Un adjoint administratif intercommunal a été promu au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Afin de pouvoir nommer cet agent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à un taux horaire de 17 h 30 par semaine.

La proposition du Maire est de créer ce poste à compter du 15 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord :

- pour supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 17 h 30 hebdomadaire,
- pour créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17 h 30 hebdomadaire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

6 - Eclairage public et illumination de Noël – appel à concurrence

Suite à l'appel à concurrence réalisé pour l'éclairage public (vérification et maintenance) et les illuminations de Noël, la Commission Marché A Procédure Adaptée s'est réunie le lundi 7 Janvier 2013.

La commission MAPA, après en avoir délibéré, a retenue l'offre de l'entreprise CEGELEC pour une prestation annuelle de :

- Eclairage public (vérification et maintenance) 8 250 € HT
- Illuminations de Noël 1 600 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission MAPA et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

7 - PLU – débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le débat sur les orientations du PADD ne donne pas lieu à un vote.

RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal est appelé à débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de PELOUSEY.

Madame Le Maire et rapporteur donne lecture de l'exposé suivant:

En application de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) et des dispositions de l'article L123-1 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui présente les orientations de la commune en matière d'urbanisme pour les années à venir.

Vu, notamment, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) n°2000-1208 du 13 décembre 2002 et la loi U.H (Urbanisme et Habitat) n°2003-590 du 2 juillet 2003;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L123-1 à L123-13, R123-15 à R123-25;

Vu l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme qui prévoit qu'un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme;

Vu la délibération n° 20120206 04 du 6 février 2012 par laquelle le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'occupation des sols et son passage en PLU;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre sur les orientations générales du PADD et dire que ce débat est consigné dans un compte-rendu annexé à la présente délibération.

Après cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

→ A DEBATTU DES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DEFINIES COMME SUIT :

Maîtriser la croissance démographique et adapter l'offre d'habitat aux besoins des Pelouséens ;

Concevoir un développement urbain qui s'appuie en priorité sur le coeur du village et s'organise par des extensions urbaines maîtrisées, dans le respect de principes d'aménagement durables ;

Préserver la trame verte et bleue, maintenir les équilibres paysagers et tenir compte des risques ;

Développer une offre de mobilité multimodale adaptée aux besoins et cibler les réponses à apporter aux principaux enjeux de déplacements ;

Inscrire durablement la commune dans la dynamique économique locale.

→ PREND ACTE de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Compte-rendu du débat

1. Présentation (support diaporama)

Ad hoc Aménagement présente un diaporama qui expose notamment :

- le rôle du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- la nécessité d'organiser un débat au titre de l'article L123-9 du code de l'urbanisme
- une synthèse des 5 axes du PADD

2. Synthèse du débat (principaux échanges)

- **M. VARCHON demande s'il existe encore des terrains constructibles à l'ouest de la D8, sur le secteur des Essarts**

Mme BARTHELET informe qu'il reste un ou deux terrains constructibles, mais en arrière des constructions déjà existantes, avec la possibilité d'utiliser des accès existants. Il est précisé que certains habitants souhaitaient une extension de l'urbanisation sur ce secteur. Cette hypothèse n'a pas été retenue compte tenu de la dangerosité de ce secteur sur le plan de la sécurité routière. Les traversées sont en effet dangereuses, d'autant que le trafic sur la D8 est particulièrement important. La commune a déjà prévu pour 2013 un renforcement de la sécurité par la création d'un trottoir.

M. JEANGUYOT rappelle que les constructions présentes actuellement à l'ouest de la D8 s'inscrivent dans un contexte historique spécifique.

Mme THEVENOT fait remarquer par ailleurs qu'à l'époque de l'implantation de ces constructions, la circulation était moins importante sur la départementale.

- **Mme THEVENOT demande concernant l'objectif du PADD de favoriser notamment les T3, comment la commune peut gérer une situation dans laquelle un propriétaire souhaiterait réaliser une maison individuelle**

Mme BARTHELET rappelle que sur les zones à urbaniser à enjeux seront définies des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Cela concernera plus particulièrement les zones à urbaniser devant accueillir un programme de logements. Des schémas de principe, pouvant être précis, guideront donc l'aménagement (et notamment la typologie des logements attendus).

- **Mme BARTHELET note que, s'il y a peu de questions sur le PADD dans le cadre du présent débat, cela vient du fait que le PADD a d'ores et déjà été largement partagé :**
 - au départ au sein de la Commission PLU
 - puis avec la Commission PLU élargie
 - en réunion publique le 13 décembre 2012
 - sur le site internet de la commune
 - via les panneaux d'exposition
- **Concernant la réunion publique, M. COIFFIER rappelle que le nombre de logements à créer avait fait débat sur le plan du mode de calcul**
- **Mme BARTHELET rappelle enfin que, dans le nombre de logements à prévoir, les dents creuses de moins de 2500 m² ne doivent pas nécessairement être comptabilisées**

8 - Tarif - Concession cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif des concessions du cimetière et de garder les données suivantes :

TOMBES ET CAVEAUX	DUREE	TARIF
Fosse simple	30 ans	100.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	60.00 €
Fosse double	30 ans	150.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	80.00 €
COLUMBARIUM ET CAVEAU D'URNES	DUREE	TARIF
1 casse de columbarium	30 ans	700.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	400.00 €
1 caveau d'urnes	30 ans	850.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	500.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

9 - Tarif - Location salles communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de location de la salle Saint-Martin et de la Maison de la Noue et de garder les données suivantes :

Personnes physiques ou morales	Journée	1/2 Journée	Week-end
Salle St Martin - Grande salle			
Habitants de Pelousey	120.00 €	70.00 €	220.00 €
Associations	70.00 €	XXXX	XXXX
Entreprises commerçants artisans de Pelousey	120.00 €	70.00 €	XXXX
Entreprises commerçants artisans de l'extérieur	170.00 €	110.00 €	XXXX
Salle St Martin - Salle annexe			
Habitants de Pelousey	50.00 €	20.00 €	XXXX
Maison de la Noue - Grande salle			
Associations	70.00 €	- €	XXXX

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

10 - Tarif - Loyer logement communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas réviser le loyer du logement communal et confirme sa volonté d'appliquer le tarif suivant pour le logement communal sis 10 grande rue :

- Loyer mensuel 550 €
- Avance mensuelle sur charges 100 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

11 - Tarif - Assainissement – redevance et Participation pour l'Assainissement Collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif appliqué sur le service assainissement et de garder les données suivantes :

- ↳ Redevance assainissement – prix du m³ d'eau 0 € 77
- ↳ Taxe fixe par foyer 24 € 00

↳ Participation pour l'Assainissement Collectif :

Constructions nouvelles au 1^{er} Juillet 2012	
Par logement	1 000.00 €
Par logement supplémentaire raccordé	600.00 €
Constructions existantes au 1^{er} Juillet 2012	
Par logement	600.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

12 - Tarif - Photocopies et télécopies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif des photocopies et télécopies réalisées en régie au secrétariat de mairie et de garder les données suivantes :

Désignation	Prix unitaire
Photocopie A4 Noir et blanc	0.15 €
Photocopie A3 Noir et blanc	0.30 €
Photocopie A4 Couleur	0.50 €
Photocopie A3 Couleur	0.80 €
Télécopie	0.15 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

13 - Tarif - Droit de place

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif des droits de place et de garder les données suivantes :

	FORFAIT	TARIF	OBSERVATION
Exposant	Forfait 1 € / mètre linéaire / mois	2 € / mètre linéaire / jour de présence	Gratuit en décembre
Invité	1 gratuit / an	Présence suivante : 10 € / an	Gratuit en décembre

ENCAISSEMENT			
En février	Forfait de janvier à juin	Présence de janvier à juin	Régularisation de juillet à novembre N-1
En juillet	Forfait de juillet à novembre	Présence de juillet à novembre	Régularisation de janvier à juin N

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

14 - Tarif - Affouage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du stère de bois pour l'affouage 2013 à 31.50 € le stère.

Ce tarif est révisé pour récupérer les augmentations appliquées par les entreprises qui façonnent le bois.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

15 - Tarif - Terre végétale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif du prix du m³ de terre, à savoir 10 € le m³.

Informations diverses

- Recensement officiel annoncé par l'INSEE au 1er janvier 2013 : 1468 habitants
- L'Accueil de jour de l'ADAPEI remercie l'équipe municipale par courrier pour la mise à disposition d'un sapin par la commune. Le conseil est très sensible à cette action mais elle pose des problèmes en matière de sécurité des agents. A revoir pour fin 2013...

- SYDED : la presse a annoncé le retrait de l'application de la taxe sur l'électricité au 1^{er} janvier 2013 suite à un nouveau vote demandé par les communes de moins de 2000 habitants. A suivre...
- Melle Lemercier, étudiante, résidente à Pelousey, a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de son projet 4L Trophy (France -Maroc). Le conseil municipal, comme pour toutes les demandes similaires, n'accordera pas de soutien financier direct (trop de demandes...). Par contre, un emplacement au marché de producteurs sera mis gracieusement à disposition à Melle Lemercier pour qu'elle puisse communiquer sur son projet et organiser une vente pour le financer. Le Maire la contactera également pour voir de quelle place elle dispose dans sa voiture pour emporter comme suggéré des fournitures scolaires, à voir avec l'école de Pelousey...
- Le réseau d'échanges et savoirs remercie l'équipe pour la mise à disposition de la salle de conseil et fait part du nouveau programme. Il est visible sur Pelousey.com
- Patrick DECRESSAC, adjoint aux finances, alerte le Conseil Municipal sur une augmentation anormale des consommations d'électricité à l'école et de chauffage à la Maison de la Noue. Les élus vont effectuer des contrôles de consommation, de tarifications, etc.
- Le Maire informe que suite à une réunion de secteur avec la gendarmerie en début d'année, un message d'information à la population a été affiché sur les panneaux de la commune et est mis sur le site. La gendarmerie souhaite prévenir d'une recrudescence importante du nombre de cambriolage en journée. Il est donc demandé à la population de la vigilance. Il est important également de ne pas hésiter à contacter la gendarmerie si l'on note des allers venues suspectes de véhicules etc. Enfin, il est recommandé d'établir dans chaque foyer une liste de tous les appareils de valeur avec les numéros de série ou photos pour les bijoux, tableaux... Cela facilitera le dépôt de plainte et l'identification du matériel en cas de saisi...
- La distribution des colis pour les plus de 80 ans n'étant pas venus au repas des aînés est organisée.

Dates à retenir

- Les prochains marchés
 - Samedi 9 Février 2013
 - Samedi 9 Mars 2013
 - Samedi 13 Avril 2013
 - Samedi 11 Mai 2013
- Les prochains Conseils Municipaux
 - Lundi 4 février 2013
 - Lundi 4 mars 2013
 - Lundi 25 mars 2013 – vote du budget
 - Lundi 8 avril 2013
 - Lundi 6 mai 2013
- Commission Plan Local d'Urbanisme
 - Mercredi 16 Janvier 2013 à 20 h 00
- Réunion avec les habitants de Barband au sujet de l'assainissement
 - Jeudi 17 Janvier 2013 à 20 h 00
- Commission des finances
 - Lundi 21 Janvier 2013 à 20 h30
- Soirée avec les agents communaux
 - Vendredi 25 Janvier 2013
- Commission Plan Local d'Urbanisme avec Personnes Publiques Associées
 - Lundi 28 Janvier 2013
- Don du sang
 - Mercredi 16 Janvier 2013 de 16h à 20h à la Maison de la Noue.

La séance est levée à 23 h 30

La secrétaire – Marie-Christine THEVENOT